



Consequences d'une controle fiscal de mon ancien proprio (contrat

Par **paysbas**, le **09/03/2009** à **18:59**

Bonjour,

L'année dernière j'ai eu une affaire en location gérance (au nom propre). Ca se tres mal passe avec (entre autre) le proprietair et je suis en dépôt de bilan actuellement
Maintenant le proprietair M.B. me dit que il a reçu une lettre de inspecteur des impots et que il va avoir probablement une controle fiscale et que ceci peut avoir des grande consequences pour moi aussi..

Est ce que vous pouvez me renseigner un peu plus sur ce sujet? Je suis holandaise et un peu perdu sur ce domain!! Est ce que M.B. peut eventuellement me mettre au tribunal que c'est a cause de moi cette control ou ses pertes d'argent? ou dans quel facon moi j'aurai une control aussi? (vu que son précédent locataire a M.B. aussi a du déposer le bilan)

Je vous remercie beaucoup deja d'avance pour votre aide (si possible, biensur!!)

Salutations sincerés,

melle L.v.D

Par **razlebol**, le **12/03/2009** à **18:43**

Je me permet de répondre bien que mes connaissances en droit fiscal ne soient que celle d'un

commerçant de base.

Le contrôle fiscal concerne votre loueur, pas vous, donc ne soyez pas trop inquiète.

Même s'il a l'intention de vous impliquer pour limiter ses fautes éventuelles, les fonctionnaires des impôts ne sont pas des naïfs et savent faire la part des choses.

Vous pouvez, durant le contrôle de votre loueur, avoir des contacts avec les fonctionnaires des impôts; mais uniquement pour vous demander des indications ou des pièces servant à compléter les dossiers de votre loueur.

Si dans le pire des cas il arrivait à convaincre les services fiscaux à vous contrôler, si vous avez une comptabilité honnête et bien tenue vous ne risquez absolument rien si ce n'est le désagrément de vous sentir suspectée.